RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence de Services et de Paiement

Le Président directeur général

Décision n°2021/ 47 /PDG
Portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,
Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,
Vu le décret du 30 octobre 2018 portant renouvellement du Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction régionale Bourgogne Franche Comté,** délégation permanente de signature est donnée à :

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Guerric LALIRE	Directeur régional	- Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Liquider et ordonnancer les aides - Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle - Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires - Signer les documents et contrats relatifs au recrutement de personnel temporaire sur les métiers de contrôleur et de gestionnaire administratif contrôles.
Patrick GOURY	Directeur régional délégué à Besançon	
Solène AUBERT	Cheffe du Service Général	'Dans son domaine de compétence : - Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Certifier les frais de déplacement En l'absence des DR et DRD, signer tout autre document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires
Yannick VEYSSEYRE	Responsable administratif et financier à Dijon	Dans leur domaine de compétence : - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Certifier les frais de déplacement En l'absence des DR, DRD et cheffe du service général : engager l'établissement dans leur domaine de compétence, dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale
Magali BALMEUR-HERITIER	Responsable administrative et financière à Besançon	
Stéphanie MALOU	Gestionnaire Budgetaire et logistique	
Julien SAUVAYRE	Chef du service régional de gestion des aides	'Dans son domaine de compétence : - Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale
Martial PIQUARD	Chef de service adjoint du service de gestion des aides à Besançon	*Dans leur domaine de compétence :* - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Certifier les frais de déplacement - Liquider et ordonnancer les aides - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires
Frédéric ROUSSEAU	Chef de service adjoint du service de gestion des aides à Dijon	

2 rue du Maupas – 87040 Limoges cedex 01
Tél. 05 55 12 00 00 – Fax 05 55 12 00 14
www.asp-public.fr – siret 130 006 372 00010

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Cyril GAUDOT	Chef du service régional Expertise et Contrôles SIGC	*Dans leur domaine de compétence :* - Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale' - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Certifier les frais de déplacement - En l'absence des DR et DRD, signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires
Bertrand HEBRARD	Chef du service régional Expertise et Contrôles HSIGC	
Sandrine JALABER-FERREY	Chefffe de service adjointe du service Expertise et Contrôles HSIGC	*Dans leur domaine de compétence :* - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Certifier les frais de déplacement - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires
Cyril ROSSIGNOL	Chef de service adjoint du service Expertise et Contrôles SIGC	

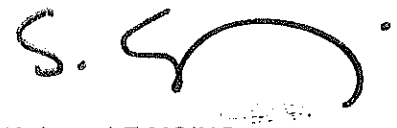
Article 2 : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction régionale Bourgogne Franche Comté**, délégation permanente de signature est donnée à :

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Guerric LALIRE	Directeur régional	- Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire
Patrick GOURY	Directeur régional délégué	
Solène AUBERT	Cheffe du Service Général	*Dans son domaine de compétence :* - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire *En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional délégué, dans leur domaine de compétence :* - Signer tout autre document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire
Yannick VEYSSEYRE	Responsable administratif et financier à Dijon	En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional délégué, et de leur cheffe de service, dans leur domaine de compétence : signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire
Magali BALMEUR-HERITIER	Responsable administrative et financière à Besançon	
Julien SAUVAYRE	Chef du service régional GESTION des aides	*Dans son domaine de compétence :* - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire *En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional délégué, dans leur domaine de compétence :* - Signer tout autre document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire
Martial PIQUARD	Chef de service adjoint du service GESTION des aides à Besançon	En cas d'absence de leur chef de service et dans leur domaine de compétence : signer les congés annuels et les autorisations d'absence En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional délégué, du chef de service, et dans leur domaine de compétence : signer tout autre document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire
Frédéric ROUSSEAU	Chef de service adjoint du service GESTION des aides à Dijon	
Valérie GROS	Cheffe de secteur GESTION des aides, à Besançon	
Nadine GONSOT-NICLI	Cheffe de secteur GESTION des aides, à Dijon	
Cyril GAUDOT	Chef du service régional de l'Expertise et Contrôles SIGC	Dans leur domaine de compétence : - signer les congés annuels et les autorisations d'absence - signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire
Bertrand HEBRARD	Chef du service régional Expertise et Contrôles HSIGC	
Sandrine JALABER-FERREY	Chefffe de service adjointe du service Expertise et Contrôles HSIGC	En cas d'absence de leur chef de service, et dans leur domaine de compétence : signer les congés annuels et les autorisations d'absence En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional délégué, du chef de service, et dans leur domaine de compétence :
Cyril ROSSIGNOL	Chef de service adjoint du service Expertise et Contrôles SIGC	

Article 3 : La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet.
Elle prend effet à compter de sa date de publication au Bulletin Officiel du ministère en charge de l'agriculture.

Fait à Limoges, le 16 février 2021

Le Président directeur général



Stéphane LE MOING

M. le Président Directeur Général (original)

Ampliation :
M. l'Agent Comptable

Copies :
M. Guerric LALIRE
M. Patrick GOURY
Mme Solène AUBERT
M. Yannick VEYSSEYRE
Mme Magali BALMEUR-HERITIER
Mme Stéphanie MALOU
M. Julien SAUVAYRE
M. Martial PIQUARD
M. Frédéric ROUSSEAU
M. Cyril GAUDOT
M. Bertrand HEBRARD
Mme Sandrine JALABER-FERREY
M. Cyril ROSSIGNOL
Mme Valérie GROS
Mme Nadine GONSOT-NICLI

DRH
DFJL